

# Brambles

## Politique sur les fournisseurs

**Brambles Limited**

Révisée : le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Version 2.0

### POLITIQUE SUR LES FOURNISSEURS

Brambles s'engage à être un partenaire responsable et à valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement, en continuant à adopter des pratiques commerciales durables au service de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires, ainsi que des communautés qui les accueillent.

Un groupe de fournisseurs solide et dynamique est un élément essentiel de la réussite à long terme de Brambles. Brambles compte sur l'expertise et les compétences de ses fournisseurs pour répondre aux besoins changeants de ses clients, et travaille uniquement avec les fournisseurs qui respectent toutes les lois applicables, y compris les lois applicables sur le travail, l'emploi, l'environnement, les droits de la personne, les salaires et horaires et la santé et la sécurité.

Chez Brambles, nous nous engageons à atteindre l'objectif Zero Harm. Cela signifie que Brambles œuvre pour n'enregistrer aucun accident, ne causer aucun dommage à l'environnement et n'avoir aucun effet préjudiciable sur les droits de la personne. Cet engagement est détaillé dans la Charte Zero Harm. Nous attendons de nos fournisseurs, comme de nos employés, qu'ils travaillent de manière sécuritaire, et dans le respect de l'environnement et des droits de la personne.

Brambles s'engage à travailler avec ses fournisseurs à développer une chaîne d'approvisionnement plus efficace, plus sécuritaire et plus durable en adoptant les principes et les valeurs exposées dans le Code de conduite et la Charte Zero Harm, qui sont mis en œuvre par le biais des politiques des divisions locales, en l'occurrence :

- Toutes les transactions doivent s'effectuer en conformité avec les lois et règlements des pays où les divisions sont établies.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent les principes énoncés dans notre politique anti-corruption. Les pratiques corrompues sont inacceptables. Les pots-de-vin ou autres paiements illicites ne seront ni proposés à des tiers, ni acceptés par nos employés. En outre, les fournisseurs ne peuvent offrir à un employé de Brambles que des cadeaux d'une valeur modeste. Aucun employé de Brambles n'acceptera de cadeaux d'une valeur supérieure à une valeur modeste, et aucun cadeau ni aucune invitation ne sera acceptée avant ou pendant procédure d'appel d'offres ou des négociations de contrat.
- Nos fournisseurs comprennent que les équipements de Brambles (les palettes, les caisses en plastique réutilisables et les conteneurs) demeurent la propriété de Brambles en tout temps. À moins d'une autorisation écrite spécifique, nous ne vendons pas nos équipements et nous gardons le droit d'en reprendre possession.
- Les paroles et les actes de nos fournisseurs doivent refléter leur respect de la grande diversité des cultures et des populations avec lesquelles nous travaillons, en respectant leurs droits fondamentaux.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils contribuent à une culture de la diversité et de l'inclusion.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes exposés dans la déclaration des droits de la personne du Code de conduite et dans notre politique en matière de droits de la personne. Ils doivent aussi respecter les mêmes exigences concernant l'âge minimum du travailleur et faire en sorte que toutes les formes de travail forcé soient interdites dans leurs activités ainsi que dans les entreprises faisant partie de leur chaîne d'approvisionnement.

- Nous devons effectuer nos tâches en toute sécurité et adopter des pratiques qui respectent au mieux la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés, et nos fournisseurs doivent en faire de même.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils suivent les principes de notre engagement Zero Harm.
- Selon notre exigence minimum, toutes les opérations de nos fournisseurs doivent s'effectuer dans le respect des lois et des règles environnementales appropriées.
- Nos fournisseurs doivent chercher à réduire leur empreinte écologique contribuant ainsi à minimiser les effets néfastes des clients de Brambles sur l'environnement.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient une approche proactive de la gestion des risques environnementaux et qu'ils gèrent les ressources naturelles de manière responsable.
- Les fournisseurs principaux opérant dans des secteurs ayant une forte empreinte environnementale devront fournir la preuve de structures qu'ils auront mises en place pour assurer de bons résultats en matière d'environnement.

Brambles s'engage à :

- faire preuve de loyauté et d'honnêteté dans ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants, et à effectuer les paiements suivant les termes des accords;
- utiliser des procédés transparents et appropriés pour l'approvisionnement en biens et services;
- fournir un environnement de travail qui permet et encourage le partage d'information et d'idées entre Brambles et ses fournisseurs;
- développer et rendre publics des rapports d'indicateurs clés qui rendent compte de :
  - notre conduite et notre gestion en tant que fournisseur de biens et services; et
  - la performance sociale et environnementale de nos fournisseurs;
- privilégier les fournisseurs qui sont en mesure de démontrer leur engagement envers une performance durable;
- développer et utiliser des mesures appropriées pour évaluer la performance de fournisseurs stratégiques et de ceux qui œuvrent dans des sphères d'activité qui présentent un risque plus élevé selon Brambles. Brambles attend de ses fournisseurs qu'ils soient transparents et qu'ils évaluent régulièrement leur performance.

Les divisions de Brambles développeront et mettront en œuvre des procédures et des structures pour créer des rapports, qui pourront être distribués et gérés au niveau opérationnel du groupe et qui comprendront les indicateurs de performance clés. De plus, il est possible que les divisions de Brambles soient munies de politiques d'approvisionnement particulières auxquelles les fournisseurs concernés doivent se conformer (ex. industrie du bois).

Les fournisseurs et les employés devraient rapporter toute question ou préoccupation. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre supérieur hiérarchique ou de tout membre de l'équipe juridique.

L'équipe de direction de Brambles est responsable de l'application de cette politique et de sa révision.

Cette politique sera révisée régulièrement. Elle sera révisée pour la première fois 12 mois après sa première application, et par la suite à chaque deux ans.